

LE BADGE DE BOIS

VERSION DU 21/02/2018



Le badge de bois est porté par les adultes ayant suivi les formations liées à leur fonction. Il reconnaît ainsi la compétence à développer et faire vivre la proposition du scoutisme.

L'attribution du badge de bois n'est pas liée uniquement au mérite mais plutôt à la reconnaissance des compétences acquises, de la mise en œuvre du projet scout et les formations qui lui sont associées.

Le badge de bois a été instauré par Baden-Powell à la demande des responsables scouts qui souhaitaient une reconnaissance de compétences liées à leurs formations. Cette tradition a été poursuivie depuis au sein de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS)

Le badge de bois est composé d'un lacet en cuir et de « tisons » ou « bûchettes ». Il est remis accompagné d'un diplôme signé par le délégué général ou de son adjoint et le délégué national en responsabilité de la formation.

Pourquoi remettre le badge de bois ?

Le mouvement délègue des responsabilités importantes à ses cadres. Il est normal qu'il se donne les moyens d'entretenir leur motivation et de valoriser leur action.

Le badge de bois est une marque bien connue dans le mouvement et qui dispose d'une forte légitimité. Il peut donc être un outil précieux de management des ressources adultes du mouvement dans un territoire sans pour autant le transformer en source de convoitise.

L'attribution ou non du badge de bois ne remet en aucun cas en cause les qualités d'engagement d'un adhérent. Il ne peut pas être considéré comme un cadeau de fin de mission, une décoration pour service rendu ou un insigne lié à une fonction.

Cela suppose qu'il soit attribué aux personnes respectant les critères d'attribution, les cheftaines et chefs notamment, mais avec discernement : le badge de bois reconnaît des compétences qui se traduisent par une réussite effective dans la mission confiée (effectifs en hausse, qualité du scoutisme vécu, qualités humaines...) et d'avoir suivi le parcours de formation lié à sa mission.

A qui est attribué le badge de bois ?



- Le badge de bois à deux bûchettes reconnaît la compétence de « **responsable scout** ». Pour y prétendre, il faut :
 - Etre adhérent.
 - Avoir suivi le programme de formation, au sein du mouvement, défini par l'OMMS couvrant au minimum les quatre domaines d'apprentissages suivants :
 - Le Scoutisme fondamental, qui englobe la maîtrise des buts, principes et Méthode scout, la déclinaison de la Méthode selon les sections/branches, l'organisation et les structures, etc.
 - Le leadership, qui implique les capacités et connaissances pour assumer une responsabilité au sein du Mouvement.
 - Le management, signifie les savoirs et savoir-faire en matière de gestion d'unités, groupes ou de grandes structures.
 - La communication, comprise dans son sens le plus large : Moyen de rentrer en relation avec les autres et gérer cette relation de façon efficace.
 - Avoir les compétences demandées pour être accompagnateur d'adultes dans le scoutisme, responsable d'unité ou de camp, et avoir montré dans son action avec les jeunes la qualité du scoutisme mis en œuvre.
 - Avoir réalisé 2 années d'expérience réussie nommé à une fonction en responsabilité et/ou en animation d'unité avec la possibilité de proposer le badge de bois au plus tôt à la rentrée de la 3ème année.

Ce qui signifie que pour **les chefs et cheftaines et responsables d'unité** : avoir suivi entièrement une formation de chef et cheftaine (Tech + Appro ou équivalent au sein du scoutisme français) + 2 années complètes d'expérience réussie en animation d'unité pendant l'année et en camp.

Pour les **accompagnateurs d'adultes** : avoir suivi un cursus de formation couvrant les 4 domaines d'apprentissage de l'OMMS + 2 années complètes de mission dans le mouvement.

Exemple :

Responsable de groupe : Avoir participé à l'intégralité de la formation des responsables de groupe (week-end de formation initiale et week-end de formation accueil de scoutisme) + 2 années complètes de mission dans le mouvement.

Délégué territorial : avoir participé à la formation initiale des délégués territoriaux et aux séminaires + 2 années complètes de mission dans le mouvement.

Pour les autres fonctions (Accompagnateurs pédagogiques, secrétaires, trésoriers, responsables Farfadet, animateur de vie spirituelle et chrétienne, aumôniers ...) avoir participé à un CHAM + 2 années complètes de mission dans le mouvement.



- Le badge de bois **à trois bûchettes** reconnaît la compétence de « **formateur adjoint** ». Pour y prétendre, il faut :
 - Etre adhérent
 - Avoir suivi un STAF
 - Avoir participé avec efficacité à l'animation d'au moins trois sessions de formation, dont une session de formation en semaine.
 - Avoir des compétences de formateur et responsable de formation et être en position de diriger des formations.



- Le badge de bois **à quatre bûchettes** reconnaît la compétence de « **formateur** ». Son attribution est de la responsabilité de la direction générale du mouvement.
 - Etre adhérent
 - Avoir suivi un STIF
 - Avoir exercé avec efficacité une responsabilité globale en matière de formation.

Comment demander le badge de bois ?

La demande d'attribution de badge de bois à deux ou trois bûchettes est faite par le **Délégué Territorial** (ou la personne déléguée au sein de l'échelon territorial). Aucune demande faite en direct par les groupes ou les unités ne sera prise en compte.

Pour cela il suffit de compléter le formulaire de demande de bûchettes disponible en téléchargement sur le site Doc en stock (<https://www.sgdf.fr/vos-ressources/doc-en-stock/category/262-remettre-le-badge-de-bois>). Y joindre l'historique et le parcours de formation de l'adhérent (pages issues de la base Intranet). Envoyer le tout au siège de l'association soit par courrier postal *Scouts et Guides de France – Ressources adultes et formation - 65 rue de la glacière – 75013 Paris* soit par courrier électronique : badgedebois@sgdf.fr



L'INSIGNE AMGE « LA SPIRALE »

La spirale indique la qualification de la personne qui porte cet insigne mais aussi le fait qu'elle appartienne à une association dont le plan de formation respecte les lignes directrices de l'Association mondiale des Guides et Eclaireuses (AMGE)

Au sein des Scouts et Guides de France, cet insigne est généralement porté par les formateurs prenant une part active à la mise en œuvre du plan de formation de l'association mais aussi à son élaboration et son évaluation.

Son attribution est de la responsabilité de la direction générale du mouvement.